

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Rhéaume Natalie

<https://www.cadre21.org/membres/96b6b903c554e051d4b36407>

Date d'obtention : 2025-03-12 13:23:50

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- Rencontrer la personne qui signale la situation et la victime. Les rassurer et leur mentionner que nous sommes là pour les aider. Ne pas juger.

2- Évaluer la situation en remplissant la grille pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Sans tenir aux questions et ne pas chercher à voir les images.

3 - Vérifier l'information auprès des autres personnes impliquées, si c'est le cas. Rappel de l'importance du respect à la vie privé. Confisquer les appareils électroniques s'ils contiennent des images liées à la pornographie juvénile.

4- Déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant.

5- Dans le cas d'un acte impulsif, rencontrer l'instigateur, compléter la grille d'évaluation, confisquer l'appareil si contenu lié à la pornographie juvénile. Communiquer avec les policiers après ou dès que le jeune refuse de collaborer. Entente pour la communication aux parents et signalement à la DPJ.

6- Dans le cas d'un acte malveillant, communiquer avec le service de police qui prendra en charge la suite de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lorsque des images intimes sont impliquées, il est important d'utiliser la trousse SEXTO. Elle permet une prise en charge rapide et efficace de la situation. La grille d'évaluation permet de comprendre l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue afin de bien orienter les interventions à venir et ce, sans voir le contenu et s'exposer à une infraction criminelle.

Dès qu'un élève refuse de collaborer, il faut impliquer les policiers afin qu'il prennent en charge l'intervention et se rappeler que nous ne sommes pas les mandataires du service de police.

Lorsque le signalant est un parent ou lorsque la situation ne semble pas avoir un impact à l'école, nous le référons au service de police directement.

Si nous avons un doute que des images pourraient être liées à de la pornographie juvénile, nous devons confisquer le cellulaire de l'élève.

Il est important d'être rassurant tout au long de l'intervention, de ne pas juger ou moraliser.

Il est important de rassurer les jeunes

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, ce qui me semble le plus délicat est de recueillir les informations en lien avec l'image. Ce n'est pas tant pour moi que pour le jeune qui vivra un malaise.

Pour le reste ça me va. La démarche de la trousse est très claire et rassurante. Elle permet d'uniformiser les interventions. Elle explique bien le rôle des partenaires impliqués.

Je suis plutôt préoccupée par la rapidité des policiers à se présenter à l'école dans un dossier de la trousse SEXTO. Nous pourrions l'expérimenter sous peu et nous verrons.